



Session du samedi 1^{er} février 2020

Vœu du Conseil culturel de Bretagne

« Pour la possibilité pour tous les élèves de passer leurs épreuves en langue bretonne au Baccalauréat »

Le Conseil culturel de Bretagne a été saisi de cas d'élèves de lycées de première générale et technologique, en Bretagne, confrontés à l'impossibilité, dans le cadre de la réforme du Lycée et du Baccalauréat, de passer des épreuves de langue vivante, que cela soit dans le cadre du contrôle continu mis en place à compter de cette année en LVB (Langue Vivante B) ou en tant que candidats libres.

Le Ministère affirme pourtant la possibilité pour les élèves de choisir une langue vivante régionale au titre de la LVB, seule possibilité effective de voir leur compétence linguistique reconnue et valorisée par l'Education Nationale.

Le Conseil culturel de Bretagne demande en conséquence, que le Ministère propose urgemment des solutions effectives pour permettre à tout lycéen le souhaitant, dès cette année, de composer en breton au titre de la LVB, que cet enseignement soit proposé dans son établissement ou non, par exemple en mettant en place un enseignement de breton LVB à distance, avec examens de contrôle continu et en permettant aux élèves une inscription tardive au regard des difficultés observées depuis le début de l'année scolaire en cours dans la mise en place de la réforme qui constitue une rupture d'égalité de traitement.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstentions : 0